

C.C.A.S.
de
Saint Saturnin-lès-
Avignon

*Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil
d'Administration
Séance du 23 novembre 2022*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et Représentés
15	09	12

à 17 heures 30

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire de la Commune de St Saturnin lès Avignon et Président du C.C.A.S.

Date de la convocation
17 novembre 2022

Présents : Serge MALEN, Chantal BONNEFOUX, Claude ANDRÉ, Joëlle SALUZZO, Jean-Pierre DUCLERCQ, Josette BONHOURE, Simone GAZONNET, Daniel REMOULIF, Marino TINELLI.

Date d'affichage
25 novembre 2022

Procurations : Mme Josiane COSTE a donné procuration à Mme Chantal BONNEFOUX
Mme Nicole THORE a donné procuration à Mr Claude ANDRÉ
Mr Marcel THORE a donné procuration à Mr Marino TINELLI

Absentes : Mme Tamara GUINTRAND, Mme Carole ADAM,

Absente excusée : Mme Anita FEBVRE

Nature de l'acte : 8.2.3. Personnes âgées

DELIBERATION N° 2022-11-29

OBJET : PROGRAMME « SENIORS EN VACANCES » MIS EN PLACE PAR LE CCAS AVEC L'ANCV – PRISE EN CHARGE DE FRAIS

Rapporteur : Madame Chantal BONNEFOUX, Vice-présidente.

VU la délibération n°2022-05-11 du Conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 2 mai 2022 approuvant la convention ANCV pour le programme « Séniors en vacances »,

VU la convention passée entre le C.C.A.S. et l'ANCV ayant pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre du partenariat instauré pour mettre en œuvre le programme « Séniors en vacances »,

43 personnes ont participé à un séjour de 5 jours organisé par le C.C.A.S. du 17 au 21 octobre 2022 à Tautavel.

Le coût du transport aller/retour sur le site est de 3 850 € TTC.

Les participants contribuent aux frais de transport avec une participation individuelle de 80 €, pour un montant total de 3 440 € TTC.

Le prix par personne du séjour est de 381 €.

Sur les 43 participants, 11 bénéficient de l'aide ANCV à hauteur de 150 € pour un coût du séjour de 231 €.

Les frais de séjour en pension complète avec les taxes de séjour sont de 16 615 €.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Il est proposé au CONSEIL D'ADMINISTRATION de bien vouloir :

PRENDRE en charge une partie des factures relatives au transport et au séjour pour un total de 554 €.

PRECISER que le C.C.A.S. perçoit le règlement des participants avec l'émission d'un titre individuel pour les frais de transport et les frais de séjour.

REGLER la facture de transport pour un montant de 3 850 € TTC.

REGLER la facture du séjour pour un montant de 14 965 € après déduction de la participation de l'ANCV à hauteur de 1 650 €.

PRECISER que les crédits sont ouverts sur l'exercice 2022.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
12	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 25/11/2022
de la publication
le 25/11/2022

Le Président,

Serge MALEN

C.C.A.S.
de
Saint Saturnin-lès-
Avignon

*Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil
d'Administration
Séance du 23 novembre 2022*

à 17 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et Représentés
15	09	12

Date de la convocation
17 novembre 2022

Date d'affichage
25 novembre 2022

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire de la Commune de St Saturnin lès Avignon et Président du C.C.A.S.

Présents : Serge MALEN, Chantal BONNEFOUX, Claude ANDRÉ, Joëlle SALUZZO, Jean-Pierre DUCLERCQ, Josette BONHOURE, Simone GAZONNET, Daniel REMOULIF, Marino TINELLI.

Procurations : Mme Josiane COSTE a donné procuration à Mme Chantal BONNEFOUX
Mme Nicole THORE a donné procuration à Mr Claude ANDRÉ
Mr Marcel THORE a donné procuration à Mr Marino TINELLI

Absentes : Mme Tamara GUINTRAND, Mme Carole ADAM,

Absente excusée : Mme Anita FEBVRE

Nature de l'acte : 8.2.9. Autres

DELIBERATION N° 2022-11-30

OBJET : TARIFS DES REPAS DANSANTS ORGANISES PAR LE CCAS

Rapporteur : Madame Chantal BONNEFOUX, Vice-présidente

VU la décision n°2009-01-05 du 9 janvier 2009 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux animations proposées par le Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération n°2011-11-01 du 8 novembre 2011 du Conseil d'Administration fixant les montants des droits d'entrée pour le « repas des Anciens » organisé par le CCAS.

VU la délibération n°2016-07-20 du 6 juillet 2016 du Conseil d'Administration fixant les montants des droits d'entrée pour le thé dansant organisé par le CCAS.

VU la délibération n°2019-10-31 du 3 octobre 2019 du Conseil d'Administration fixant les montants des droits d'entrée pour les repas dansants organisés par le CCAS.

CONSIDERANT l'intérêt d'actualiser les tarifs pour les repas avec animations organisés par le CCAS, les autres tarifs restants inchangés,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Il est proposé au CONSEIL D'ADMINISTRATION de bien vouloir :

FIXER les montants des droits d'entrée à 20 € (vingt euros) pour les repas dansants organisés par le C.C.A.S. (tickets de couleur orange).

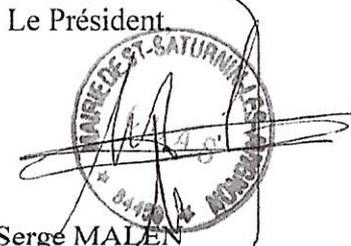
PRECISER que ces tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2023.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
12	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 25/11/2022
de la publication
le 25/11/2022

Le Président



Serge MALÉN